

Rémunération

Avantages sociaux



**Régime  
de retraite**

# **Régime de retraite** agréé Rapport annuel 2004

## Table des matières

Message de Gordon Feeney – Président du Conseil d'administration	2
Message de Anne Joynt – Présidente-directrice générale	3
Portrait des données sur la participation	4
Placements	6
Situation financière du régime	13
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	14
Opinion des actuaires	15
Rapport des vérificateurs	16
États financiers	17
Notes afférentes aux états financiers	19
Une solide structure de régie	29
Liste des membres du Conseil et des comités	30

Nous sommes heureux de présenter le Rapport annuel 2004 du **Régime de retraite agréé de Postes Canada**.

Depuis l'établissement de son Régime de retraite en octobre 2000, Postes Canada se fait un devoir de fournir opportunément aux participants de l'information de qualité sur leurs prestations de retraite. À cette fin, en 2004, le site Web du Régime de retraite de Postes Canada ([www.cpcpension.com](http://www.cpcpension.com)) a été perfectionné pour renfermer une plus grande quantité de renseignements détaillés au sujet du Régime et de ses avantages.

Tout commentaire ou question au sujet du présent rapport doit être adressé au Service des pensions à l'adresse Internet suivante : [pension.services@postescanada.ca](mailto:pension.services@postescanada.ca).

### Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

Postes Canada respecte les lois fédérales concernant la protection des renseignements personnels et veille à ce que les renseignements personnels sur la retraite soient traités de façon sûre et confidentielle.

Pour obtenir des renseignements sur leurs prestations de retraite, les participants peuvent :

Consulter le site web du régime de Postes Canada [www.cpcpension.com](http://www.cpcpension.com),

Appeler le Centre administratif du régime de retraite (1 (877) 480-9220) et utiliser le système de réponse vocale ou parler à un représentant des Services d'administration des avantages sociaux,

ou écrire à l'adresse suivante :

CENTRE ADMINISTRATIF DU RÉGIME DE RETRAITE DE POSTES CANADA  
CASE POSTALE 2073  
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

*Note : Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.*

## Message de Gordon Feeney

*Président du Conseil d'administration*



Je suis heureux de vous annoncer que le régime de retraite de Postes Canada a obtenu un excellent rendement financier au cours de l'exercice financier 2004. Les résultats découlant de la quatrième année d'exploitation du régime cadrent avec les attentes à long terme, ce qui permet au plan de recouvrer certaines des pertes occasionnées par les reculs du marché boursier ayant eu lieu en 2001 et en 2002.

Le régime de retraite de Postes Canada est l'un des régimes de retraite les plus importants au Canada et compte plus de 70 000 participants actifs et retraités, titulaires d'une rente différée et bénéficiaires. L'offre d'un régime de retraite « à prestations déterminées », qui garantit des prestations de retraite rajustées en fonction de l'inflation, et ce, peu importe les mouvements volatiles du rendement des marchés financiers, constitue un atout précieux pour nos employés et une obligation importante pour la Société.

Le rôle du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes, dans le cadre de ses fonctions de régie, est de s'assurer que le régime dispose de suffisamment d'actifs pour respecter ses obligations découlant du régime de retraite. En s'acquittant de ces responsabilités, le Conseil est au courant de tous les faits nouveaux concernant les rendements du capital investi et les contributions.

Le Conseil s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la production de rapports financiers et à l'exécution de contrôles internes, et ce, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Conseil détient l'autorité finale en ce qui a trait à la désignation des personnes responsables de l'exploitation du régime, à l'approbation des modifications apportées au régime et à la prise de mesures nécessaires pour assurer la gestion efficace du régime.

Au nom du Conseil d'administration, je n'ai aucun doute que les participants au régime continueront de recevoir les meilleurs résultats possible, aujourd'hui et à l'avenir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gordon Feeney', written in a cursive style.

## Message de Anne Joynt

Présidente-directrice générale



Le régime de retraite de Postes Canada reflète le succès remporté par la Société au cours des dernières années. Postes Canada offre l'un des meilleurs forfaits de prestations de retraite au pays, et, pour respecter ses obligations, elle se doit d'obtenir un excellent rendement par rapport à ses actifs investis. Le rendement économique de 11 % obtenu en 2004 nous réjouit et démontre l'efficacité des stratégies d'investissement mises en place.

Le régime de la Société, mis en œuvre au mois d'octobre 2000, touche un très grand nombre de participants, allant des nouveaux venus aux employés comptant plus de 35 années de service à leur actif. Selon les statistiques, plus de 25 000 participants actifs sont âgés de plus de 50 ans. Cette situation occasionnera une nette augmentation du nombre de retraites dans un proche avenir.

Il est rassurant de savoir que nos employés ne doutent pas de la protection de leurs prestations grâce à un régime de retraite « à prestations déterminées », qui garantit aussi des prestations à l'abri de l'inflation. En tant que répondant du régime, la Société est responsable de couvrir les coûts de ces prestations et a donc versé un montant supplémentaire de 129 millions de dollars en capital au régime de retraite en 2004 (bien au-delà de la contribution normale de 281 millions de dollars) dans le but de renforcer sa position. Nous prévoyons qu'en 2005, les versements au régime de retraite seront supérieurs aux montants cotisés en 2004.

Postes Canada s'engage à fournir des renseignements pertinents et facilement accessibles aux participants au régime au sujet de leurs prestations. Elle utilise des outils de communication à la fine pointe de la technologie pour assurer la réalisation des objectifs fixés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les prestations de retraite, visitez notre site Web à l'adresse [www.cpcpension.com](http://www.cpcpension.com). Puisque la Société respecte la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels, elle est en mesure de garantir un traitement sécuritaire et confidentiel de vos renseignements personnels.

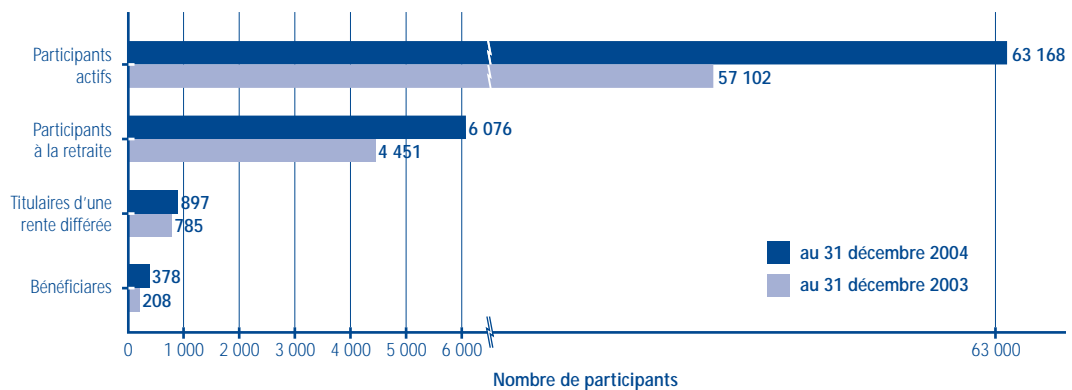
Le fait de savoir que notre régime de retraite obtient toujours d'excellents résultats est une source de fierté qui servira à raffermir notre avenir collectif.

## Portrait des données sur la participation

Le régime de retraite de Postes Canada est un des plus importants régimes de retraite au Canada et compte au total 70 519 participants, composés de participants actifs, de participants à la retraite, de titulaires d'une rente différée et de bénéficiaires.

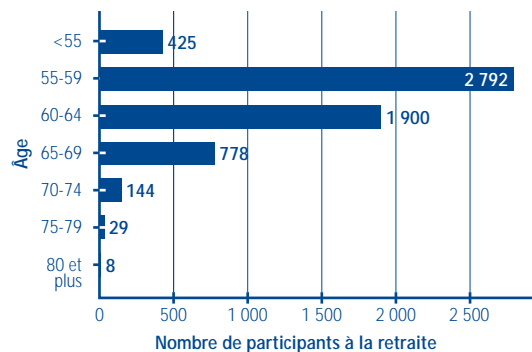
### Ensemble des participants au régime

La position de notre régime est exceptionnelle avec un ratio participants actifs/retraités de 10:1. La plupart des régimes comparables au Canada existent depuis beaucoup plus longtemps que notre régime et affichent un ratio se rapprochant de 1:1.



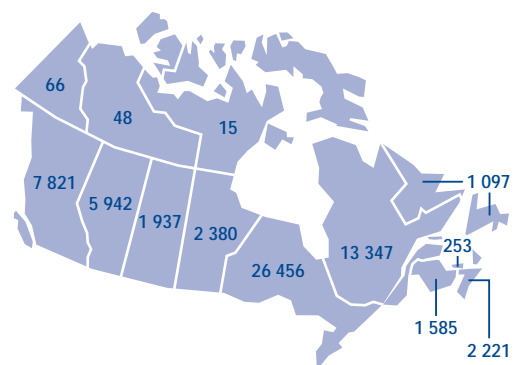
### Nombre de participants à la retraite – répartition par âge

La plupart des participants qui ont pris leur retraite depuis l'établissement du régime avaient entre 55 et 59 ans, leur moyenne d'âge étant de 60,2 ans.



### Nombre de participants actifs par province et par territoire

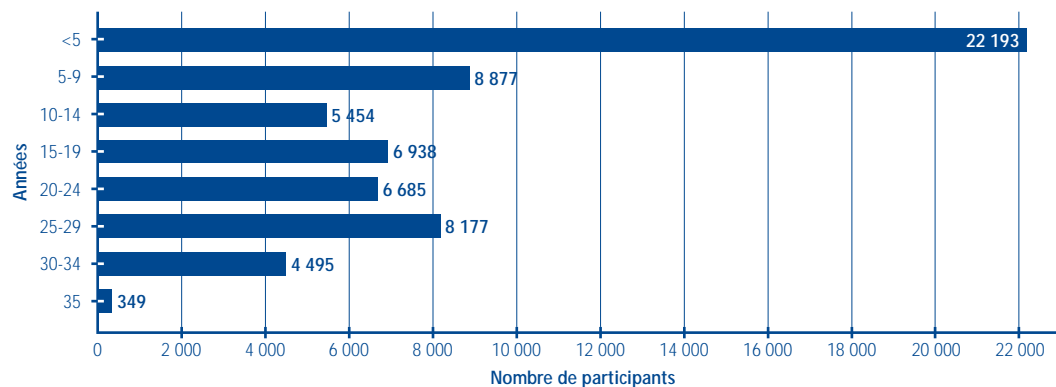
Les 63 168 participants actifs sont répartis dans l'ensemble du pays.



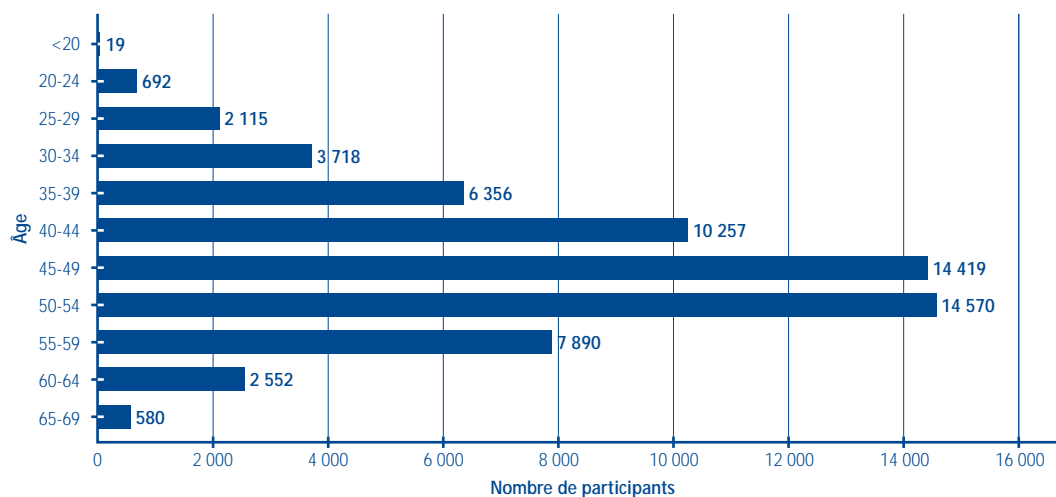
## Participants actifs – nombre d’années de service et répartition par âge

Notre régime comprend toutes les catégories de participants, des employés qui viennent d’y adhérer jusqu’à ceux qui comptent 35 années de service. Même si la moyenne des années de service des participants est de 13 années et leur moyenne d’âge, de 47 ans, les statistiques montrent que plus de 25 000 participants actifs ont plus de 50 ans. Cela signifie que le rythme auquel les participants prendront leur retraite s’accélérera dans un proche avenir.

### Nombre d’années de service ouvrant droit à pension



### Répartition par âge

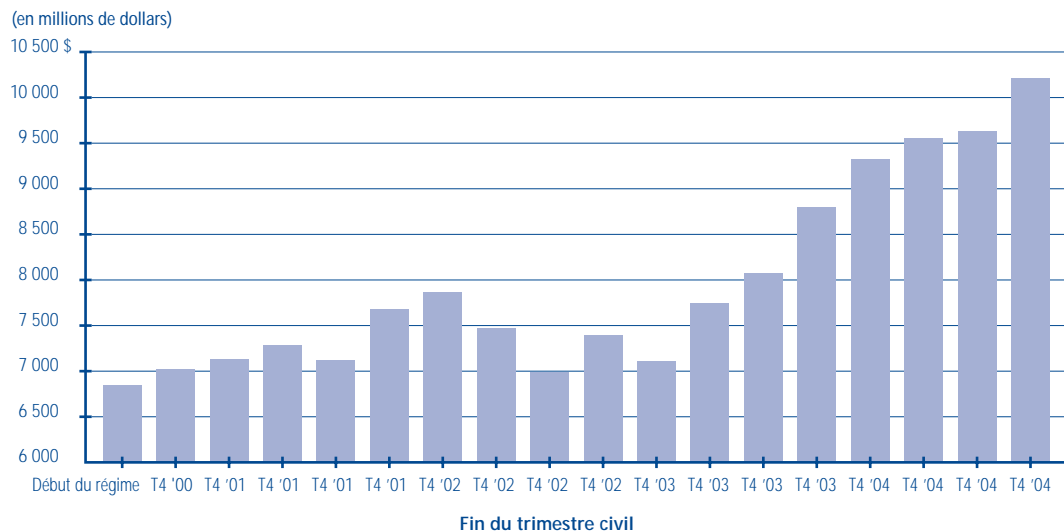


## Placements

Du bureau de Douglas D. Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

### Éléments d'actif du fonds

En 2004, les éléments d'actif du fonds ont augmenté de 1 417 millions de dollars en passant de 8 797 millions à 10 214 millions. Le régime de retraite de Postes Canada, qui est maintenant un des plus importants à l'échelle du pays, a enregistré un rendement de 11,1 % au cours de l'année.



### Marchés financiers

Les rendements du capital investi dans presque tous les secteurs des marchés financiers ont connu une hausse inattendue en 2004. Les marchés des actions ont bien entamé l'année, mais ont décliné au printemps et au cours de l'été en raison des préoccupations concernant une croissance faible aux États-Unis. Cependant, les marchés ont remonté au début de l'automne lorsqu'il est devenu évident que ce que le président du «U.S. Federal Reserve Board» a appelé un « point mort » avait cédé le pas à une croissance économique plus soutenue.

Les actions canadiennes figuraient clairement parmi les moteurs de cette hausse puisqu'une vigueur soutenue dans les secteurs de l'énergie, des services financiers et des télécommunications a permis à notre marché d'enregistrer un gain remarquable d'environ 14,5 %. Des gains importants ont été réalisés en raison de la force des sociétés cotées produisant des produits de base clés comme le nickel, l'acier et le pétrole, qui ont connu une augmentation très nette au cours de l'année en raison d'une demande croissante de la Chine, de l'Inde et d'autres marchés naissants.

Le prix du pétrole a atteint un prix d'environ 55 \$ É.U. par baril en octobre. Ce développement et la remontée constante du dollar canadien atteignant en novembre un sommet de plus de 0,85 \$ É.U. constituent une combinaison irrésistible pour les investisseurs étrangers, qui ont acheté un montant record d'actions et d'obligations canadiennes au cours de l'année.

Les rendements sur la plupart des marchés des actions internationaux ont également été impressionnants, plus particulièrement à Hong Kong, en Australie et dans quelques plus petits marchés européens comme l'Autriche, la Suède, l'Italie et l'Espagne. L'indice pour l'Europe, Australasie et l'Extrême-Orient (EAEO) de Morgan Stanley a atteint un rendement de 13 % au cours de l'année, bien qu'une partie de ce rendement ait été légèrement contrebalancée par la force du dollar canadien, ce qui a donné un rendement de 12 % en dollars canadiens.

Le marché des actions américaines a eu tendance à tirer de l'arrière la plus grande partie de l'année 2004 malgré une forte croissance des profits des entreprises. Les investisseurs sont généralement restés à l'écart la plus grande partie de l'année, alors que les déficits commerciaux et budgétaires importants ont créé un climat d'incertitude sur les marchés des changes étrangers, entraînant ainsi la faiblesse constante du dollar américain. Parallèlement, une croissance de l'emploi léthargique est responsable du déclin des taux d'intérêt à moyen et à long terme, alimentant des préoccupations concernant la volonté des investisseurs étrangers de continuer d'acheter des dettes libellées en dollars américains.

Cependant, la fin de la campagne présidentielle américaine et la manifestation du redressement de la conjoncture économique se sont traduites par un net regain vers la fin de l'année conduisant à un gain annuel total de 11 %, soit un rendement se situant à la limite supérieure de la plupart des prévisions des investisseurs pour 2004. Comme il en a été question précédemment, le gain en dollars canadiens pour ce marché a été beaucoup plus modéré, se chiffrant à 3,3 %.

Les marchés des titres à revenu fixe ont produit des rendements qui ont surpris la plupart des investisseurs. «The U.S. Federal Reserve Board» a lancé un programme « mesuré » d'augmentation graduelle des taux d'intérêt à court terme. Ce programme a été lancé en juin 2004 dans le contexte d'un affermissement de la conjoncture économique, d'une brusque augmentation du prix du pétrole, d'une augmentation du taux d'inflation sous-jacent et de la faiblesse du dollar américain. La Banque du Canada a initialement fait de même, mais a indiqué qu'elle ne suivrait peut-être pas, au moins à court terme, compte tenu des préoccupations concernant la force du dollar canadien et les répercussions négatives sur les exportations aux États-Unis et aux autres marchés.

Malgré un doublement des taux d'intérêt à court terme, quoiqu'il s'agisse de niveaux peu élevés, les taux d'intérêt à moyen et à long terme ont diminué au cours de l'année, entraînant une hausse générale de 7,2 % sur l'indice canadien obligataire universel Scotia Capitaux, puisque les investisseurs partout dans le monde repositionnaient leurs portefeuilles dans cette classe d'actifs, plus stable, bien que générant un rendement moins élevé. La force du marché des obligations a été particulièrement évidente dans le secteur à « rendement réel », où les préoccupations concernant l'inflation future ont entraîné l'augmentation des prix de certaines émissions à des niveaux qui ont généré un gain très considérable de 17,5 % pour ce secteur en 2004.

### **Politique sur la composition de l'actif et structure des investissements**

La composition repère d'actif à long terme du Fond de retraite de Postes Canada est de 62,5 % d'actions et de 37,5 % d'investissements à revenu fixe. Les placements immobiliers, auxquels le Régime de retraite a commencé à participer en 2004, sont inclus dans les éléments en actions et, bien que des placements de ce genre représentent moins de 1 % du total des éléments d'actif, nous avons décidé d'augmenter cet objectif à 3,5 % à long terme.

Nous procéderons peut-être à d'autres modifications au cours de l'année 2005. Le Régime de retraite a été établi le 1<sup>er</sup> octobre 2000 et il est maintenant temps d'effectuer une évaluation approfondie de notre structure de placements à la lumière de nos obligations découlant du régime de retraite. En plus d'évaluer les rendements des marchés éventuels, nous examinerons également la composition de notre effectif actuel et anticipé pour confirmer la composition prudente de placements nécessaires pour enregistrer le rendement qui nous permettra de nous acquitter de nos obligations à l'égard des membres du régime.



## Investissements

À l'exception des fonds supplémentaires affectés aux obligations nominales et d'un placement immobilier initial, le Régime de retraite de Postes Canada est resté sur la touche au cours du premier trimestre de 2004. À partir du deuxième trimestre et pendant le reste de l'année, le Régime de retraite a augmenté ses actifs sur tous les marchés des actions. Le régime a également augmenté ses actifs en obligations nominales, en obligations à rendement réel et en biens immobiliers.

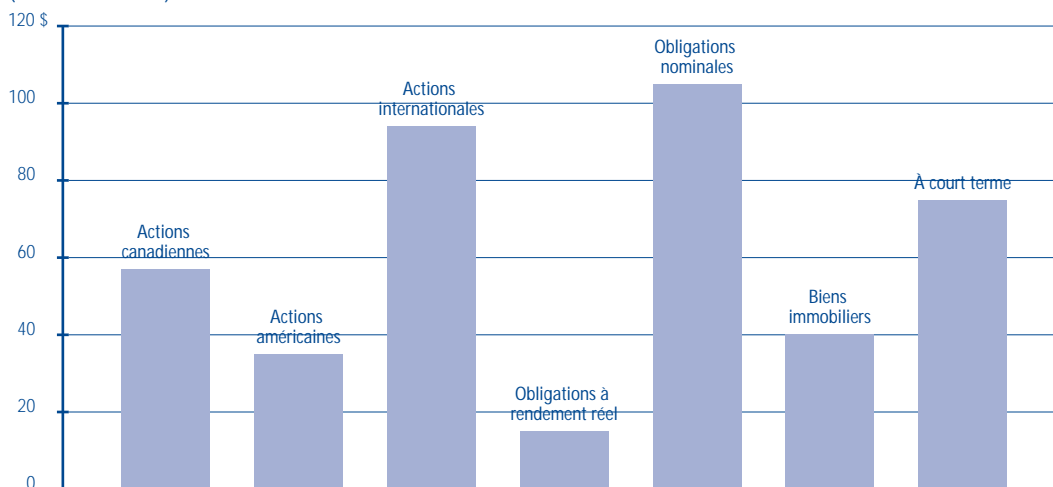
La Société canadienne des postes, c'est-à-dire le répondant du régime, a versé, au cours du premier trimestre, un montant supplémentaire de 53,2 millions de dollars (incluant 2,6 millions de dollars en intérêts) au Régime de retraite dans le but de renforcer sa position. Ce montant a été réparti dans toutes les catégories d'éléments d'actif. De plus, des fonds de 78 millions de dollars de surplus dans la Convention supplémentaire de retraite de Postes Canada ont été transférés au Régime de retraite agréé et placés en juin 2004, principalement dans des obligations nominales.

L'examen de nos investissements en actions canadiennes a conduit à la mise en place d'un certain nombre de changements portant sur la structure de nos investissements. Les contrats signés avec deux gestionnaires de fonds d'actions canadiennes ont été résiliés et trois nouveaux gestionnaires ont été nommés. L'examen de nos investissements en actions américaines a également conduit à une modification à la structure de nos investissements. Le contrat signé avec un gestionnaire de fonds d'actions américaines a été résilié et un nouveau gestionnaire a été nommé pour le remplacer. En 2004, le Comité des pensions du Conseil d'administration a approuvé l'utilisation de titres synthétiques afin de mieux gérer le risque du régime en ce qui a trait aux placements étrangers et la répartition devrait être mise en œuvre à compter du début de l'année 2005. Comme il a déjà été mentionné, le Régime de retraite a commencé à participer aux placements immobiliers en 2004, avec des engagements de 70 millions de dollars auprès de quatre gestionnaires immobiliers et des placements initiaux d'environ 40 millions de dollars. En tout, 420,9 millions de dollars ont été investis par le Fond en 2004, illustré dans le diagramme suivant.

## Placements

Du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004

(en millions de dollars)



En accord avec les pratiques établies par des régimes de retraite d'importance, le Régime de retraite de Postes Canada avait mis en place en 2003 des directives liées au vote par procuration. Le Conseil d'administration a approuvé ces directives. Des directives de ce genre, régissant la façon

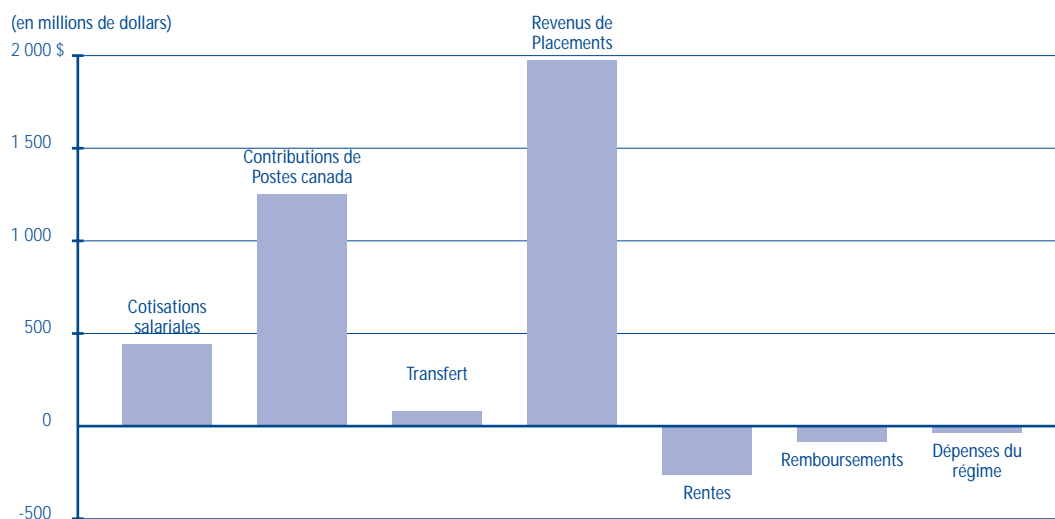
dont nous souhaitons voter en ce qui concerne les questions exigeant l'approbation des actionnaires, ont remplacé les décisions de nos gestionnaires externes responsables des actions au sujet des sollicitations de procurations par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous avons signé en 2004 un contrat avec les Institutional Shareholder Services (ISS), un fournisseur important des services de vote par procuration et de régie d'entreprise, qui a assuré à compter d'avril 2004 la prestation de services de vote par procuration pour le Régime de retraite de Postes Canada.

## Sources de revenu de la caisse et utilisation des fonds

Le graphique ci-dessous illustre les diverses sources de revenus de la caisse et l'utilisation des fonds depuis le début du régime. Un peu plus de la moitié de l'augmentation de l'actif depuis le début est attribuable au rendement des placements, tandis qu'un peu plus d'un tiers provient de contributions patronales.

### Rentrées de fonds

Début du régime au 31 décembre 2004



### Rendement de la caisse de retraite

Le Régime de retraite de Postes Canada a connu un rendement de 11,1 % au cours de l'année 2004. Ce rendement a dépassé notre rendement de référence de 9,2 % représenté par le rendement général de notre portefeuille repère. Ce rendement est supérieur au rendement du régime de la caisse de retraite médian de 10,6 % fourni par le groupe RBC pour des régimes de retraite canadiens importants.

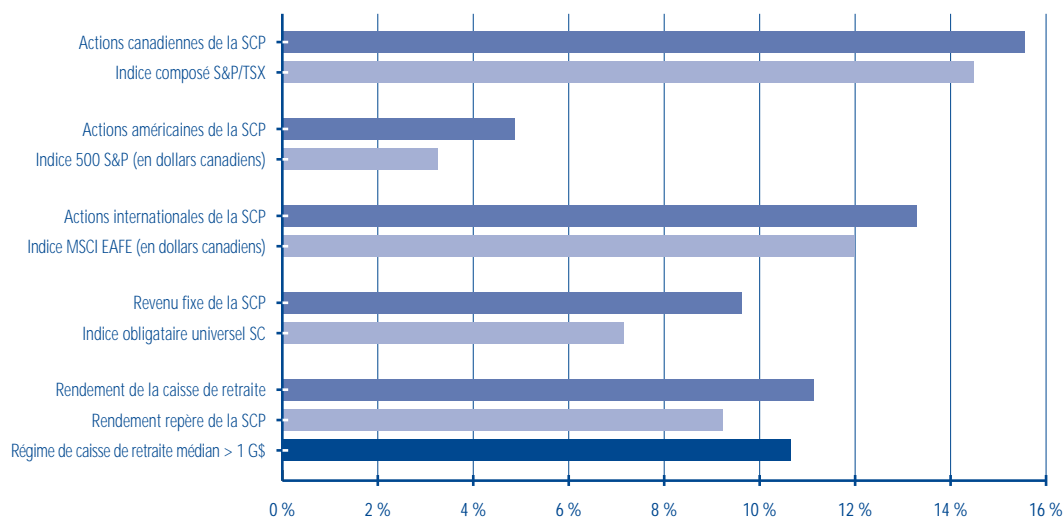
Traduisant les conditions difficiles de 2001 et de 2002, notre Régime de la caisse de retraite a connu un rendement de seulement 5,5 % par année au cours d'une période de quatre ans, un montant qui a toutefois dépassé le rendement repère de 2,8 % et le rendement du régime de la caisse de retraite médian de 4,8 %. Les rendements que nous avons connus en 2004 ont dépassé les rendements repères dans toutes les classes d'actifs.

Les rendements de 2003 et de 2004 ont été satisfaisants. Il est toutefois important de mentionner qu'un rendement de 11,1 % comme nous avons enregistré en 2004 se situe au-dessus de ce qui pourrait être considéré non seulement comme étant une norme historique mais qui pourrait également être difficile à reproduire en 2005.

Conformément à de nombreux autres régimes de retraite au Canada et partout dans le monde, le déclin de certains taux d'intérêt repères vus en 2004 signifiera que, bien que le Régime de retraite de Postes Canada soit bien financé sur une base de continuité à long terme, les règles comptables actuelles indiquent que le régime continue d'être sous-financé sur une base de solvabilité. Une stratégie visant à combler ce sous-financement sera mise en œuvre.

## Rendement de la caisse de retraite et des indices repères

Du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004

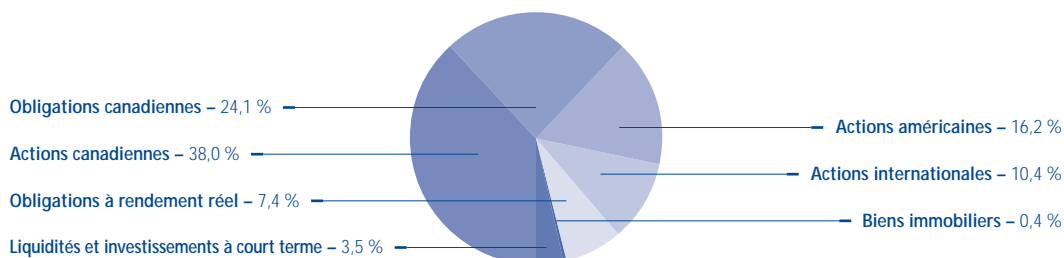


## Composition de l'actif au 31 décembre 2004

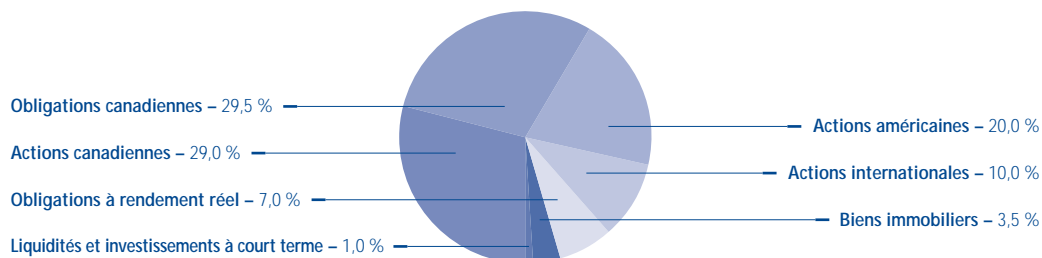
La composition de l'actif du Régime de retraite de Postes Canada, par rapport à notre portefeuille indice repère, est représentée ci-dessous. Comme il est indiqué, notre pondération en actions de 65,0 % du total des éléments d'actif a dépassé le chiffre repère de 62,5 %, en raison de notre pondération plus élevée en ce qui a trait aux placements en actions canadiennes, de plus ou moins la même pondération en ce qui concerne les actions internationales et d'une pondération moins élevée à la pondération du portefeuille indice pour les actions américaines. Les placements immobiliers ont débuté en 2004 et seront accrus de manière opportune au cours des prochaines années.

Notre pondération totale en titres à revenu fixe de 35,0 % des placements d'ensemble était inférieure à la pondération du portefeuille indice repère de 37,5 %, conséquence d'une présence légèrement forte en ce qui concerne les obligations à rendement réel et d'une pondération plus faible en ce qui a trait aux obligations canadiennes à valeur nominale.

## Composition de l'actif – Réel



## Composition de l'actif – Repère

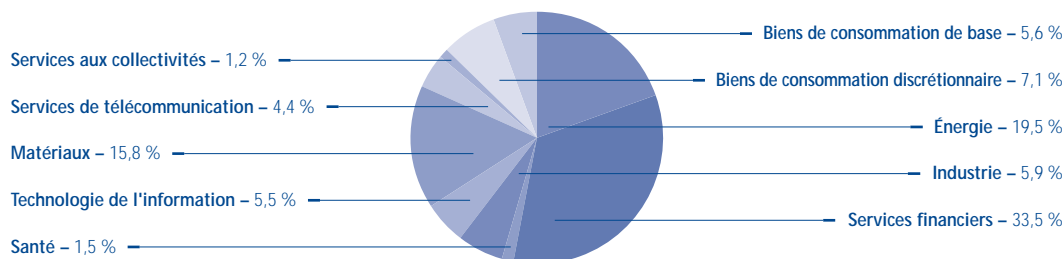


## Placements en actions par secteurs de l'industrie

Les graphiques suivants illustrent les placements en actions de nos portefeuilles canadiens, américains et internationaux selon les secteurs de l'industrie.

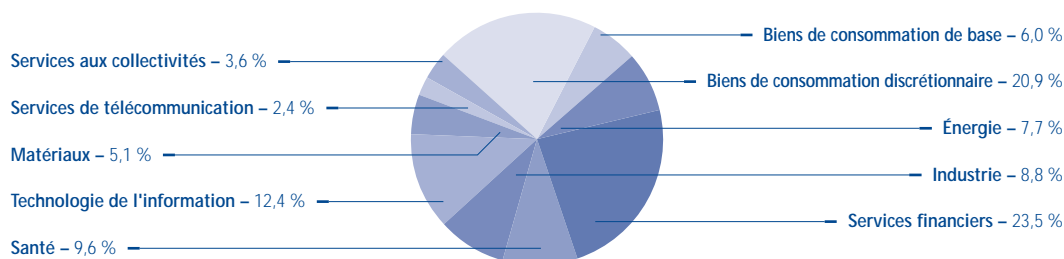
### Portefeuille d'actions canadiennes

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004



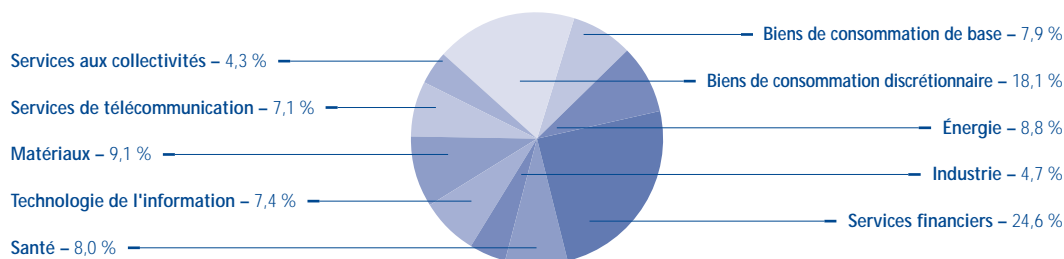
### Portefeuille d'actions américaines

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004



### Portefeuille d'actions internationales

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004



## Placements en actions les plus importants

Le tableau ci-dessous indique les possessions les plus importantes en dollars et en pourcentage par rapport à l'ensemble de la caisse.

### Actions dont la valeur marchande dépasse 30 millions de dollars

le 31 décembre 2004  
(en millions de dollars)

Financière Manuvie	192 \$	1,9 %
Banque de Nouvelle-Écosse	186	1,8 %
Banque Royale	182	1,8 %
Banque Toronto-Dominion	155	1,5 %
EnCana	133	1,3 %
Banque de Montréal	104	1,0 %
BCE	96	0,9 %
Financière Sun Life	96	0,9 %
CIBC	85	0,8 %
Alcan	85	0,8 %
Canadien National	82	0,8 %
Talisman Energy	73	0,7 %
Suncor Energy	68	0,7 %
TransCanada	65	0,6 %
Petro Canada	64	0,6 %
Research in Motion	62	0,6 %
Barrick Gold	59	0,6 %
Nortel Networks	57	0,6 %
Potash Corporation	51	0,5 %
Enbridge	51	0,5 %
Thomson Corporation	50	0,5 %
Canadian Natural Resources	48	0,5 %
Telus	47	0,5 %
Loblaw	43	0,4 %
Compagnie pétrolière impériale	42	0,4 %
Nexen	42	0,4 %
Power Corporation	38	0,4 %
La Great-West	38	0,4 %
Canadian Tire	37	0,4 %
Brascan Corporation	37	0,4 %
Citigroup	36	0,4 %
Inco	36	0,3 %
Exxon Mobil	35	0,3 %
Corporation Financière Power	34	0,3 %
Placer Dome	34	0,3 %
Shell Canada	34	0,3 %
Cameco	33	0,3 %
Microsoft	33	0,3 %
SNC Lavalin	32	0,3 %
Shoppers Drug Mart	32	0,3 %
Banque Nationale du Canada	30	0,3 %
	<b>2 737 \$</b>	<b>26,6 %</b>

### Aperçu pour 2005

Nous sommes d'avis que les conditions économiques globales sont propices à des gains supplémentaires sur les marchés des actions en 2005. Cependant, l'incidence négative possible de la hausse des taux d'intérêt à court terme, des déficits budgétaires et commerciaux aux États-Unis, des niveaux assez élevés d'endettement chez les consommateurs et d'une modeste croissance des profits des entreprises pourraient limiter la progression de ces rendements au cours de l'année.

## Situation financière du régime

### Actif net disponible pour les prestations

Le 31 décembre 2004, le Régime de retraite agréé de Postes Canada possédait un actif total de 10 307 millions de dollars, soit 1 389 millions de dollars de plus que l'année précédente.

### Changements touchant l'actif net disponible pour les prestations

Une augmentation nette de l'actif de 1 389 millions de dollars pendant l'année, résultant des revenus de placement (1 007 millions de dollars) et des contributions (549 millions de dollars), y compris les paiements de solvabilité de 129 millions de dollars, a été compensée par les paiements de prestations (143 millions de dollars) et les dépenses administratives (24 millions de dollars).

### Obligations pour les prestations de retraite

Le 31 décembre 2004, la valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite constituées était de 10 126 millions de dollars, soit une augmentation de 803 millions de dollars depuis le 31 décembre 2003.

Sur une base actuarielle, la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations est supérieure à la valeur actuelle des prestations de retraite constituées ce qui a donné lieu à un excédent de 77 millions de dollars, comparativement à une insuffisance de 80 millions de dollars le 31 décembre 2003.

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les services de prestations de 10 203 millions de dollars correspond à 104 millions de dollars de moins que la valeur marchande de l'actif net de 10 307 millions de dollars. L'écart entre le rendement réel et le rendement prévu est comptabilisé au cours d'une période de cinq ans, conformément aux principes actuariels généralement reconnus.

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction a préparé les états financiers du Régime de retraite agréé de Postes Canada (le « Régime ») et elle garantit l'intégrité et la fidélité de l'information contenue dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, ils comprennent des données fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. L'information financière contenue dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance quant à la conformité des transactions, à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables. Ces contrôles internes comprennent l'établissement de normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, une structure organisationnelle qui définit les responsabilités et les obligations de chacun ainsi que la diffusion des politiques et des directives. L'équipe de Vérification interne mène des vérifications et des évaluations, sur une base cyclique, à moins que l'évaluation annuelle des risques n'en requière davantage. Aucun problème n'a été reporté selon les enquêtes menées en 2004. Les activités planifiées et menées à date seront présentées en 2005, selon le programme approuvé. Les rapports finaux seront soumis au Comité exécutif de la haute direction et au Comité de vérification du Conseil d'administration en 2005.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes assume la responsabilité des états financiers. Il veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la divulgation de l'information financière et les contrôles internes, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Comité de vérification supervise les activités de vérification interne du Régime, examine les états financiers annuels et le rapport des vérificateurs externes et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité des pensions, auquel siègent le président du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes et deux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, se réunit régulièrement avec les membres de la direction pour s'assurer que ceux-ci remplissent le mandat qui leur a été confié.

Les vérificateurs externes du Régime, Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL, ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent communiquer avec le Comité de vérification et le Comité des pensions pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière du Régime et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.

La présidente-directrice générale,



Le 4 mars 2005

Vice-président,  
Finance et contrôleur,



Le 4 mars 2005

Ottawa, le 4 mars 2005

La Société canadienne des postes a confié à Mercer, Consultation en ressources humaines le mandat de procéder à l'évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime de pension agréé au 31 décembre 2004 selon le maintien du régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du régime en date du 31 décembre 2004, dans l'hypothèse du maintien du régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le passif du régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du régime à ce moment-là de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif et du passif actuariels du régime est fondée sur :

- l'extrapolation au 31 décembre 2004 des résultats de l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2003 selon le maintien du régime,
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par Postes Canada en date du 31 décembre 2004,
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite, et
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer, Consultation en ressources humaines ont établies et qui sont considérées comme les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées pour les fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Jacques Demers  
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires  
Fellow de la Society of Actuaries



Cory Skinner  
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires  
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer, Consultation en ressources humaines



## Rapport des vérificateurs

Au Conseil d'administration de la Société canadienne des postes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes au 31 décembre 2004 et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et des engagements contractés au titre du régime de retraite de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du régime de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction du régime de retraite, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime de retraite au 31 décembre 2004 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et des engagements contractés au titre du régime de retraite pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Laliberté Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés  
Ottawa  
Le 4 mars 2005

## États financiers

### ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Au 31 décembre	2004	2003
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 2)	10 219 \$	8 858 \$
Comptes à recevoir (note 3)	100	126
	<b>10 319</b>	<b>8 984</b>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs (note 4)	12	66
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>10 307 \$</b>	<b>8 918 \$</b>

Veuillez vous reporter à la description du Régime et aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration,



Gordon Feeney  
Président du Conseil d'administration



Gérald Préfontaine  
Président du Comité de vérification

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2004	2003
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF</b>		
Revenus de placements (note 5)	1 007 \$	1 050 \$
Contributions (note 6)	549	487
	<b>1 556</b>	<b>1 537</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Prestations payées (note 7)	143	101
Frais d'administration (note 8)	24	18
	<b>167</b>	<b>119</b>
<b>Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>1 389</b>	<b>1 418</b>
Solde au début de l'exercice	<b>8 918</b>	<b>7 500</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>10 307 \$</b>	<b>8 918 \$</b>

Veuillez vous reporter à la description du Régime et aux notes afférentes aux états financiers.

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS AU TITRE DU RÉGIME DE RETRAITE

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2004	2003
<b>VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES (NOTE 9)</b>		
Au début de l'exercice, tel qu'établi	9 323 \$	8 610 \$
Rajustements découlant de l'évaluation actuarielle du 31 décembre (note 9.c)		
Changements au niveau des hypothèses actuarielles	-	(104)
Pertes (gains) actuarielles	35	(60)
<b>Au début de l'exercice, tel que rajusté</b>	<b>9 358</b>	<b>8 446</b>
Augmentation durant l'exercice due à :		
Intérêt sur les prestations de retraite constituées	562	517
Prestations de retraite constituées	478	451
Pertes actuarielles	17	10
	<b>1 057</b>	<b>978</b>
Diminution durant l'exercice due à :		
Changements au niveau des hypothèses actuarielles (note 9.d)	146	-
Prestations payées (note 7)	143	101
	<b>289</b>	<b>101</b>
Augmentation nette de la valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite constituées	<b>768</b>	<b>877</b>
<b>À la fin de l'exercice</b>	<b>10 126</b>	<b>9 323</b>
<b>VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>		
Actif net disponible pour le service des prestations	10 307	8 918
Rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 9.e)	(104)	325
<b>Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>10 203</b>	<b>9 243</b>
<b>Excédent (insuffisance) de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées (note 9.f)</b>	<b>77 \$</b>	<b>(80) \$</b>

Veillez vous reporter à la description du Régime et aux notes afférentes aux états financiers.

### Description du Régime

Les dispositions du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (le « Régime ») sont résumées ci-dessous. Pour consulter le texte intégral des dispositions, veuillez vous reporter aux documents officiels du Régime. S'il y a un conflit entre ces résumés et le texte officiel du Régime, le texte officiel du Régime prévaudra.

### Généralités

La Société canadienne des postes (la « Société ») a établi le Régime le 1<sup>er</sup> octobre 2000. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent automatiquement tous les employés qui étaient au service de la Société le 30 septembre 2000 et qui, à cette date, cotisaient au régime instauré en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (le « Régime LPFP ») ainsi que tous les employés engagés après le 30 septembre 2000 qui remplissent les conditions d'admissibilité au Régime. En vertu d'une nouvelle convention collective établie entre la Société et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) sont devenus des employés de la Société. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les FFRS admissibles sont en mesure de cotiser au Régime et d'accumuler des années de service ouvrant droit à pension. Les FFRS, n'étant pas des employés de la Société avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, n'avaient pas de service accumulé.

### Prestations

Les employés à temps plein et les employés à temps partiel cotisent au Régime et reçoivent des prestations calculées en fonction de leur âge, du nombre d'années de service ouvrant droit à pension qu'ils ont accumulées et de la moyenne de leurs gains des cinq années consécutives pendant lesquelles ils ont touché les gains ouvrant droit à pension les plus élevés. Les prestations sont entièrement indexées chaque année. En cas de décès du participant, le Régime prévoit le versement de prestations de survivants au conjoint et aux enfants admissibles.

### Capitalisation

Le Régime est capitalisé à l'aide des contributions patronales et salariales et des revenus de placement qui en découlent. L'objectif de la politique de capitalisation du Régime est d'assurer la stabilité à long terme du taux de cotisation de la Société et de celui des participants. Des évaluations actuarielles pour la capitalisation du Régime sont effectuées pour déterminer les obligations du Régime et son taux de capitalisation. Les employés versent un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans le Régime, soit 4,4 % de leurs gains jusqu'au maximum annuel des gains admissibles de 40 500 \$ (39 900 \$ en 2003) dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et 7,9 % de leurs gains excédant ce plafond. Une augmentation annuelle des cotisations des employés de 0,4 % est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette augmentation respecte la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public qui autorise des augmentations annuelles plafonnées des taux de cotisation jusqu'à ce que les cotisations de l'employé au Régime atteignent 40 % du coût annuel actuel du service. La part réelle des contributions des employés était de 30 % en 2004.

## Enregistrement et lois applicables

Le Régime est enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sous le numéro 1063874 et est régi par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (la « LIR ») ainsi que les règlements y afférents. Il est également enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») sous le numéro 57136 et est régi par la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (la « LNPP ») ainsi que les règlements y afférents.

En vue de maintenir ses enregistrements, le Régime doit se conformer aux exigences de la LIR et de la LNPP et à toute modification qui peut leur être apportée. Les contributions au Régime sont versées conformément au Régime, à la LIR et à la LNPP et sont déductibles du revenu imposable du cotisant. Les revenus de placements ne sont pas imposables tant qu'ils demeurent dans la caisse de retraite.

## 1. Résumé des principales conventions comptables

### a) Présentation

Les états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du Régime et ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### b) Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

- Évaluation des placements

La juste valeur des placements est calculée comme suit :

- 1 Les titres à court terme sont évalués au coût ou au coût amorti qui, majorés des intérêts courus et des escomptes, correspondent approximativement à leur juste valeur.
- 2 Les obligations sont évaluées en fonction des cours du marché d'après la moyenne des cours acheteur et vendeur. Lorsque les cours du marché de fin de l'exercice ne sont pas disponibles, une valeur estimative des obligations est établie en utilisant la valeur actualisée du flux de trésorerie calculée en fonction des rendements au cours du marché, des titres comparables et des analyses financières, s'il y a lieu.
- 3 Les actions sont évaluées selon les cours du marché à la fin de l'exercice.
- 4 Les contrats de change à terme sont évalués en fonction de la valeur marchande à la fin de l'exercice.

- Opérations sur valeurs et revenus de placements

Les opérations sur valeurs sont comptabilisées en fonction de la date de la transaction. Les revenus de placements, y compris les intérêts créditeurs, sont pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains réalisés et les pertes subies à la vente des titres correspondent aux gains ou aux pertes réalisés au moment de l'aliénation. Les gains et les pertes non réalisés représentent la variation de l'écart entre le coût et la juste valeur des placements au début et à la fin de chaque exercice.

### **c) Actifs et passifs autres que les placements**

La juste valeur des actifs et passifs autres que les placements se rapproche des valeurs comptables puisqu'ils sont à court terme.

### **d) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées**

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées est fondée sur la valeur actuarielle établie par un cabinet d'actuaire indépendants à l'aide d'hypothèses et de méthodes identiques à celles qui sont utilisées pour établir l'objectif de capitalisation du Régime (note 9.d).

### **e) Contributions**

Les contributions pour le service courant sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle les coûts de main-d'œuvre sont encourus. Les cotisations pour un service accompagné d'option sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le membre s'engage à racheter le service accompagné d'option. Les cotisations pour les périodes de congé non payé approuvées sont comptabilisées pendant l'année durant laquelle le congé a eu lieu. Les cotisations pour solvabilité insuffisante sont comptabilisées dans l'année recommandée par l'actuaire du Régime dans l'évaluation actuarielle.

### **f) Conversion des devises étrangères**

L'actif et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les conventions conclues en devises étrangères sont comptabilisées à la juste valeur à la fin de l'exercice. Les pertes et les gains réalisés ou non réalisés découlant de ces conversions sont compris dans les revenus de placements.

### **g) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif**

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est déterminée à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. Selon cette méthode, les gains et les pertes excédentaires enregistrés au cours d'un exercice sont comptabilisés et répartis également entre l'exercice courant et les quatre exercices suivants. Les gains et les pertes excédentaires sont déterminés en fonction d'une hypothèse de rendement à long terme. Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif tient compte de la portion des gains ou des pertes qui n'ont pas encore été comptabilisés afin de déterminer l'actif net disponible pour le service des prestations.

### **h) Incertitude relative à la mesure**

Dans le processus de préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant de l'actif et le montant du passif déclarés dans les états financiers et sur les montants de revenus et de dépenses déclarés au cours de l'exercice financier. La direction surveille les estimations et les hypothèses utilisées dans le processus de préparation des états financiers puisque les résultats réels peuvent être différents des estimations établies.

## 2. Placements

### Sommaire des placements

(en millions de dollars)	2004		2003	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme	450 \$	449 \$	372 \$	372 \$
Revenu fixe				
Obligations canadiennes	2 424	2 331	2 150	2 089
Obligations à rendement réel	737	607	620	530
	3 161	2 938	2 770	2 619
Actions				
de sociétés canadiennes	3 892	3 230	3 265	2 958
de sociétés américaines	1 598	1 736	1 516	1 663
d'autres sociétés étrangères	1 073	974	862	822
	6 563	5 940	5 643	5 443
Placements avant créances	10 174	9 327	8 785	8 434
Créances relatives aux placements				
Revenus de placements courus	32	32	29	29
Opérations en suspens à recevoir	11	11	43	42
Retenues d'impôt à recevoir	2	2	1	1
	45	45	73	72
<b>Placements</b>	<b>10 219</b>	<b>9 372</b>	8 858	8 506
Passif lié aux placements				
Investissements à régler (note 4)	(4)	(4)	(61)	(61)
Contrats de change à terme (note 4)	(1)	–	–	–
	(5)	(4)	(61)	(61)
<b>Placements nets</b>	<b>10 214 \$</b>	<b>9 368 \$</b>	8 797 \$	8 445 \$

#### a) Gestion des risques

L'Énoncé des politiques et procédures de placement (ÉPPP) contient la politique de répartition de l'actif à long terme, les exigences relatives à la diversification du portefeuille de placements, les principes directeurs sur les catégories de placements et les restrictions à l'égard de titres particuliers et des grandes catégories d'actif.

Le portefeuille de placements de la caisse est exposé aux risques de prix et de crédit qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Le risque de prix est le risque de perte découlant de la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que de la variation des cours de change et des cours du marché. Le risque de crédit est le risque auquel le Régime s'expose si la contrepartie à un contrat qu'il a signé viole les modalités contractuelles ou omet de s'y conformer. L'établissement de restrictions à l'égard de titres particuliers et le respect des critères de placement décrits dans l'ÉPPP du Régime diminuent le risque de crédit.

### ***i. Risque lié aux taux d'intérêt***

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque découlant de la variation de la valeur marchande des placements en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque est attribuable à la variation potentielle du moment et du montant du flux de trésorerie lié à l'actif et au passif du Régime.

Les variations à court terme du taux d'intérêt nominal et du marché des actions influencent la valeur des placements du Régime. Les anticipations d'inflation à long terme, l'indexation des salaires et les taux de rendement à long terme sur les placements influent sur le passif du Régime.

Pour assurer une bonne gestion du risque de taux d'intérêt du Régime, des principes directeurs ont été établis à l'égard de la pondération et de la durée du portefeuille à revenu fixe.

Les termes jusqu'à échéance des placements portant intérêt, en date du 31 décembre, s'établissent comme suit :

<b>2004 Termes jusqu'à échéance</b>							
Placements portant intérêt (en millions de dollars)	2004 Termes jusqu'à échéance				Rendement		2003
	Moins d'un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total	à l'échéance	
<b>Obligations</b>							
du gouvernement du Canada	120 \$	479 \$	155 \$	293 \$	1 047 \$	3,0 %	957 \$
provinciales et municipales	–	108	132	282	522	4,4 %	493
de sociétés canadiennes	32	344	207	272	855	4,6 %	700
à rendement réel (Canada)	–	–	–	625	625	2,0 %	534
à rendement réel (provincial)	–	–	–	112	112	2,3 %	86
	152 \$	931 \$	494 \$	1 584 \$	3 161 \$	3,6 %	2 770 \$

Le taux d'intérêt du total des placements en obligations à l'échéance était fixé à 4,1 % en 2003.

### ***ii. Risque de change***

Le risque de change est le risque découlant des variations de la valeur des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux de change étrangers. Le Régime ne spéculé pas sur les devises mais, pour limiter les risques de change, il peut conclure des contrats de change à terme visant l'achat et la vente de devises étrangères pour atténuer le risque lié à une devise donnée. Les placements nets détenus par le Régime répartis selon l'emplacement géographique de l'émetteur et en fonction du risque de change s'établissent au 31 décembre comme suit :

Devise – équivalent en dollars canadiens (en millions de dollars)	Emplacement géographique		Devise	
	2004	2003	2004	2003
Dollar canadien	7 521 \$	6 402 \$	7 622 \$	6 395 \$
Dollar américain	1 614	1 535	1 688	1 572
Euro	585	490	354	294
Autres pays européens	61	59	242	251
Yen japonais	291	212	225	212
Autres pays de la région du Pacifique	86	74	75	73
Marchés en voie de développement	56	25	8	–
	<b>10 214 \$</b>	<b>8 797 \$</b>	<b>10 214 \$</b>	<b>8 797 \$</b>

<b>2004 Contrats de change à terme - montants nominaux</b>				
(en millions de dollars)	À recevoir	À payer	Net	2003
Contrats de change à terme	120 \$	(121) \$	(1) \$	– \$



### *iii. Risque du marché*

Le risque du marché est le risque découlant des variations de la valeur des placements du Régime en raison des fluctuations des cours du marché, que ces fluctuations soient attribuables à des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur ou qu'elles soient imputables à des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La politique du Régime est de diversifier les placements en fonction des critères établis dans l'ÉPPP.

### **b) Prêt de titres**

Pour améliorer le rendement du capital investi, le Régime a conclu une entente de prêt de valeurs mobilières avec son dépositaire, RBC Services Internationaux. Le programme de prêt de titres correspond au prêt de titres disponibles du Régime à des emprunteurs approuvés. L'obligation qu'ont les emprunteurs de fournir un nantissement quotidien dont la valeur marchande est supérieure à celle des titres prêtés atténue le risque de crédit lié au programme. Le prêt de titres a généré 2 millions de dollars en 2004 (1 million de dollars en 2003).

## **3. Comptes à recevoir**

Contributions (en millions de dollars)	2004	2003
Promoteur – Service courant	35 \$	50 \$
– Solvabilité	–	2
Participants – Service courant	11	19
– Service passé*	54	55
	<b>100 \$</b>	126 \$

\* Les participants qui exercent l'option de rachat pour service passé ou pour service ouvrant droit à pension avec congé sans solde admissible verseront des contributions dans les périodes ultérieures.

## **4. Crédoiteurs**

(en millions de dollars)	2004	2003
Comptes fournisseurs et frais courus	7 \$	5 \$
Investissements à régler	4	61
Contrats de change à terme	1	–
	<b>12 \$</b>	66 \$

## 5. Revenus de placements

Les revenus de placements selon le type d'instrument financier pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2004	2003
<b>Intérêts créditeurs</b>		
Encaisse et placements à court terme	9 \$	13 \$
Obligations – canadiennes	122	113
– à rendement réel	21	20
	152	146
<b>Revenus de dividendes</b>		
Actions de sociétés canadiennes	65	53
Actions de sociétés américaines	30	21
Actions d'autres sociétés étrangères	24	14
	119	88
<b>Revenus tirés du prêt de titres (note 2.b)</b>	2	1
<b>Gains (pertes) en capital réalisés à l'aliénation</b>		
Revenu fixe au Canada	64	23
Actions de sociétés canadiennes	103	6
Actions de sociétés américaines	86	29
Actions d'autres sociétés étrangères	31	(111)
	284	(53)
<b>(Pertes) gains en devise réalisés à l'aliénation</b>		
Actions de sociétés canadiennes	–	(1)
Actions de sociétés américaines	(53)	(46)
Actions d'autres sociétés étrangères	9	5
	(44)	(42)
<b>Revenus de placements nets réalisés</b>	513	140
<b>Gains nets en capital non réalisés</b>	577	1 218
<b>Pertes nettes en devises non réalisées</b>	(83)	(308)
<b>Variation nette des gains non réalisés sur les placements</b>	494	910
	<b>1 007 \$</b>	1 050 \$

## 6. Contributions

(en millions de dollars)	2004	2003
<b>Promoteur – Service courant</b>	281 \$	266 \$
– Solvabilité		
Régulier	51	109
Transfert de la Convention	78	–
<b>Participants – Service courant</b>	122	102
– Service passé	17	10
	<b>549 \$</b>	487 \$

Tel que l'exige l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2003, la Société a transféré des paiements de solvabilité s'élevant à 51 millions de dollars dans la caisse du Régime au cours de l'année 2004. De plus, en 2004, la Société a transféré 78 millions de dollars, représentant l'actif excédentaire tel que déterminé par l'actuaire de la Convention supplémentaire de retraite de la Société (la «CSR»), de la CSR au Régime (note 10).

## 7. Prestations payées

(en millions de dollars)	2004	2003
Prestations de retraite	118 \$	81 \$
Valeur de transferts, prestations de décès et remboursements	25	20
	<b>143 \$</b>	101 \$

## 8. Frais d'administration

(en millions de dollars)	2004	2003
Frais d'administration	10 \$	8 \$
Frais de gestionnaires de placements externes	12	8
Honoraires professionnels	1	1
Frais de garde	1	1
	<b>24 \$</b>	18 \$

## 9. Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

### a) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

La valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite constituées est fondée sur les hypothèses les plus probables établies par la direction qui sont décrites à la note 9.d.

### b) Méthode actuarielle

Mercer, Consultation en ressources humaines a procédé à l'évaluation actuarielle du Régime en date du 31 décembre 2003, qui a été extrapolée en vue de déterminer les prestations de retraite constituées en date du 31 décembre 2004. Le calcul a été effectué à l'aide de la méthode de projection des prestations en présumant de la permanence du Régime.

### c) Résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2003 a été rajustée de 35 millions de dollars pour refléter les résultats de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2003 préparée par Mercer, Consultation en ressources humaines. Ce gain a été causé par des pertes actuarielles dues aux hypothèses économiques (54 millions de dollars), à la finalisation des données (1 million de dollars) et aux pertes liées au rachat de service accompagné d'option et de congés non payés (4 millions de dollars), compensées par des gains actuariels découlant des hypothèses démographiques (23 millions de dollars) et de divers autres gains dus à l'expérience (1 million de dollars).

### d) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles que la direction a adoptées pour calculer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sont celles qui sont recommandées par l'actuaire du Régime aux fins de l'évaluation réglementaire pour la capitalisation du Régime. Un examen de ces hypothèses réalisé en 2004 a permis de vérifier si celles-ci étaient toujours pertinentes et adéquates.

Voici les hypothèses économiques à long terme ayant servi au calcul de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées en date du 31 décembre :

	2004	2003
Taux d'escompte, déduction faite des dépenses	6,0 %	6,0 %
Taux d'augmentation des échelles salariales	IPC + 1,0 %	IPC + 1,0 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,5 %	2,5 %

En plus des hypothèses indiquées ci-dessus, d'autres hypothèses ont été établies comme les échelles de promotion salariales, le taux de mortalité, de départ à la retraite ou de roulement du personnel. En 2004, Mercer, Consultation en ressources humaines a terminé une étude sur les données démographiques et les indemnités portant sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2000 au 31 décembre 2003. L'adoption des recommandations de cette étude a donné lieu à une réduction de 146 millions de dollars de la valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite du Régime.

#### e) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

La valeur marchande de l'actif comprend l'amortissement d'un rajustement actuariel calculé à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans (note 1.g). Le tableau suivant résume la composition du rajustement actuariel de la valeur de l'actif au 31 décembre :

(en millions de dollars)	Rajustement actuariel de la valeur de l'actif	(Pertes) gains non amortis à être comptabilisés				
		2004	2005	2006	2007	2008
<b>2004</b>	<b>(104) \$</b>		78 \$	56 \$	(169) \$	(69) \$
2003	325 \$	152 \$	147 \$	125 \$	(99) \$	

#### f) Excédent (insuffisance) de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

Ce montant représente l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées. Il dépend des résultats futurs par rapport aux hypothèses économiques à long terme les plus probables dégagées par la direction et par rapport aux tendances démographiques.

### 10. La CSR

La CSR a été conclue pour permettre aux participants du Régime, ainsi que leurs survivants, de toucher les prestations, conformément à la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, qu'ils n'auraient pas le droit de recevoir dans le cadre d'un régime de pension compte tenu des restrictions prévues dans la LIR. La somme des prestations est versée conformément à la CSR et aux dispositions du Régime.

La CSR est enregistrée auprès de l'ARC en tant que convention de retraite sous le numéro d'enregistrement RC 4102229 et est administrée conformément aux exigences de la LIR. Par conséquent, l'actif net disponible pour le service des prestations et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées dans le cadre de la CSR ne font pas partie des états financiers du Régime.

La CSR est capitalisée à l'aide des contributions patronales et salariales ainsi que des revenus de placements qui en découlent. Une évaluation actuarielle pour la capitalisation de la CSR permet d'établir le montant des contributions patronales versées dans la CSR. Les hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer la valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des

prestations de retraite constituées correspondent à celles qui sont utilisées dans le cadre du Régime, sauf les taux d'escompte présumés qui ont été rajustés pour tenir compte de l'incidence d'un impôt de 50 % remboursable en vertu de la LIR. Les contributions versées dans la CSR et les revenus de placements de l'actif sont assujettis à un impôt de 50 % qui est remboursable à mesure que des montants sont versés à même la caisse de la CSR.

En 2004, le Conseil d'administration de la Société a autorisé un amendement au texte de la CSR permettant à la Société de retirer une partie ou le tout d'un excédent d'actif pour l'utiliser afin de rencontrer son engagement envers le Régime. Conjointement avec cet amendement, la Société a approuvé le transfert de 78 millions de dollars de la CSR au Régime. Cette somme représente l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées de la CSR, tel que reporté dans les états financiers de la CSR pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. En 2004, la Société a transféré 78 millions de dollars au Régime afin de rencontrer ses engagements.

## **11. Évaluation de solvabilité**

La LNPP et la LIR prévoient qu'une évaluation actuarielle doit être déposée au moins tous les trois ans afin d'estimer l'écart actuariel entre l'actif et le passif du Régime et de déterminer les exigences de capitalisation du Régime. Des rapports actuariels doivent toutefois être déposés auprès du BSIF lorsque le ratio de solvabilité du Régime de pension est inférieur à 100 %. La valeur de l'actif et du passif du Régime selon une approche de solvabilité est déterminée comme si le Régime se terminait à la date d'évaluation. Mercer, Consultation en ressources humaines a préparé, en date du 31 décembre 2003, l'évaluation actuarielle réglementaire pour la capitalisation du Régime. Une copie du document a été déposée auprès du BSIF et de l'ARC.

Au 31 décembre 2003, le ratio de solvabilité du Régime était de 98 %. Selon la LNPP, la Société doit éliminer un déficit de solvabilité dans une période ne dépassant pas cinq ans. Tel que l'exige l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2003, des paiements mensuels de solvabilité de 4 millions de dollars seront remis au Régime en 2005 jusqu'à ce que le nouveau rapport actuariel soit complété. À ce moment, les paiements de solvabilité seront ajustés selon la nouvelle évaluation. Selon la plus récente prévision sur la solvabilité du Régime, tel que déterminée par l'actuaire du Régime, la valeur du déficit de solvabilité atteindra 1 274 millions de dollars. Selon cette prévision, pour éliminer le déficit, la Société devra contribuer 309 millions de dollars en 2005, 2006 et 2007, et 258 millions de dollars en 2008 et 2009.

La méthode et les hypothèses qui ont servi à calculer le passif actuariel du Régime et les exigences de cotisation sont conformes à celles qui sont utilisées pour dresser l'état des engagements contractés au titre du Régime, sauf que le taux d'escompte appliqué pour établir les exigences de cotisation a été fixé à 7 % par année.

## **12. Opérations entre personnes apparentées**

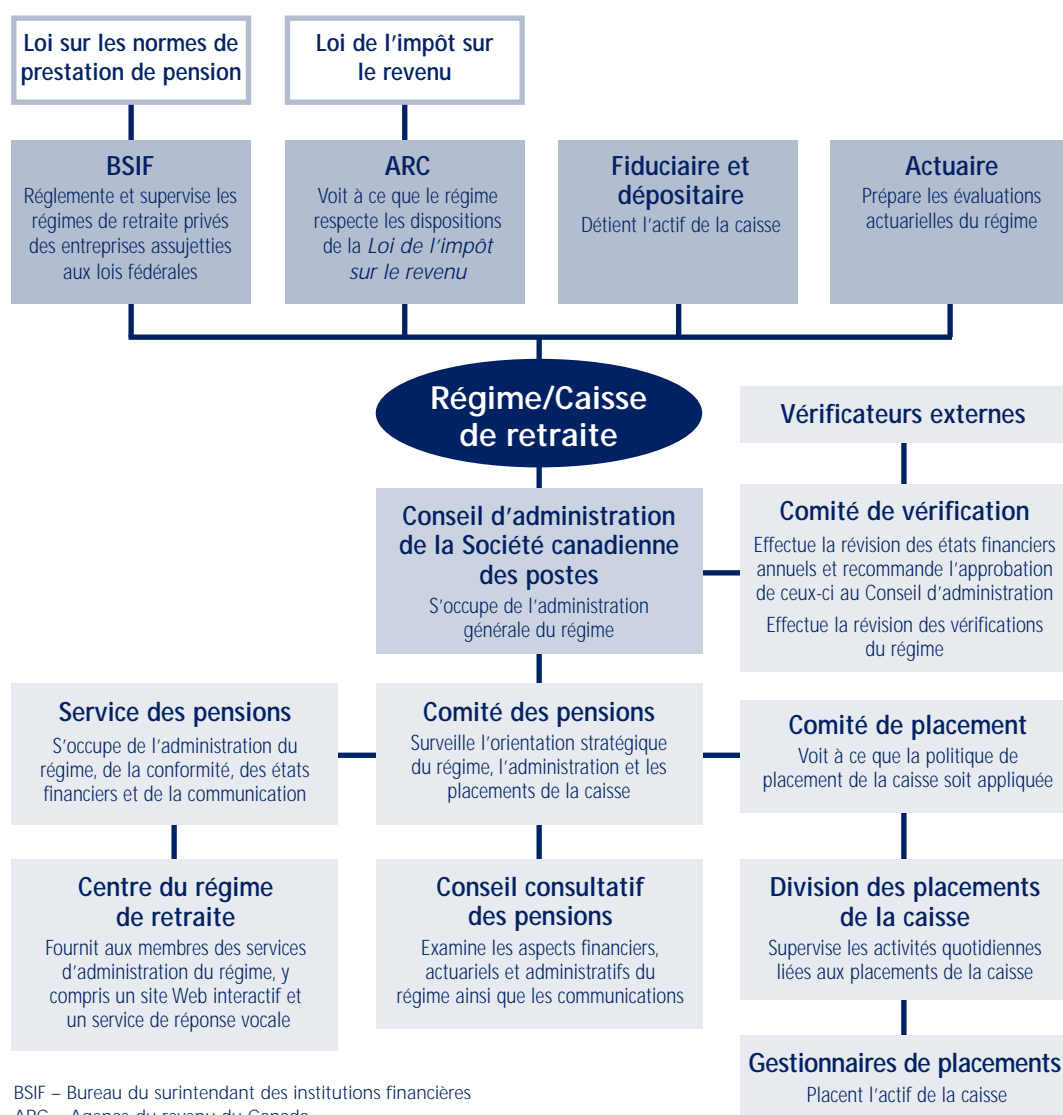
Des transactions avec la Société ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange. Sont inclus dans les frais d'administration 3,8 millions de dollars dus à la Société (2,6 millions en 2003) pour des services administratifs fournis au Régime. Sont inclus dans les crédettes 1,1 million de dollars dus à la Société (0,6 million de dollars en 2003) pour des services administratifs fournis au Régime.

## Une solide structure de régie

La gestion d'un régime de retraite est un processus complexe. La politique de régie définit les rôles et les responsabilités de chaque entité appelée à participer à la gestion du régime. Il est important de bien faire la distinction entre les personnes responsables des activités quotidiennes du régime et celles qui doivent s'assurer que ces activités soient exécutées en bonne et due forme.

La direction de Postes Canada a élaboré la structure de régie de la caisse de retraite, en a discuté avec des spécialistes externes dans ce domaine ainsi qu'avec les membres des syndicats et des associations avant de la faire approuver par le Conseil d'administration.

### Structure de régie du régime de retraite de Postes Canada



## Liste des membres du Conseil et des comités

Les comités formés par le Conseil d'administration qui participent à la régie du régime ainsi que le nom des membres, tels qu'au 31 décembre 2004, du Conseil et des comités qui y siègent figurent dans le tableau suivant :

	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité de pensions	Comité de placement	Conseil consultatif des pensions
Gordon J Feeney	président	•	•		
Anne Joynt	•				
Vivian G. Albo, B.A., BComm (Dist)	•				
Terri M. Lemke, PFP	•		présidente	•	
Michel Lemoine, ing., LL L	•	•			
Gérald Préfontaine, FCA	•	président			
Cedric E. Ritchie, OC	•	•			
Anne Smith, FICVM	•		•		
Louis P. Salley, BA, LLB	•				
Brian J. Steck, MBA, CFA, FICVM				président	
Pierre Brunet, OC, FCA				•	
Jacques Côté, BComm, MBA				•	
Douglas D. Greaves, BA (DIST), CFA				•	•
Hugh Mackenzie, MA				•	
Kenneth W. McArthur, BComm, CA				•	
Jim Meekison, MBA				•	
Bernard Bonin D.Sc. Econ.				•	
Isla Carmichael Ph.D, M.Ed., MA				•	
Lorne Braithwaite M.B.A., B.Comm				•	
Louis O'Brien (Postes Canada)					président
Dereck Millar (Postes Canada)					•
Brad Smith (Postes Canada)					•
Barbara Stanyar (Postes Canada)					•
Robin Ghosh (élu par les participants actifs non représentés par un agent négociateur)					•
Ronald Goodwin (Représentant des retraités)					•
Micki McCune (élu par la majorité de participants actifs du régime)					•
John Barrowclough (AOPC)					•
Daryl Bean (AFPC-SEPC)					•
Shirley Dressler (ACMPA)					•
Rick Irving (STTP)					•
George Kuehnbaum (STTP)					•
Donald Lafleur (STTP)					•
Cindy McCallum (STTP)					•
Mike Moeller (SEPC/AOPC/repré. du ACMPA)					•

AOPC – Association des officiers des postes du Canada  
 ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
 AFPC – Alliance de la fonction publique du Canada  
 SEPC – Syndicat des employés des postes et communications